

Les principes du CQP

Le certificat de qualification professionnelle est un diplôme de branche créé par des professionnels pour des professionnels.

Sa durée et son programme de formation sont adaptés au profil et à l'emploi du candidat.

Le suivi et l'accompagnement du candidat sont assurés par un tuteur, acteur essentiel de la validation du CQP.

Le Certificat de qualification professionnelle est un diplôme de branche reconnu auprès du répertoire national des certifications professionnelles et validé par la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle de la branche esthétique.

Durée et planification de la formation

La formation en alternance est de **240 h.**, la durée du contrat de travail est de **9 mois maximum.**

Les conditions d'admission

Le CQP est ouvert aux jeunes et aux adultes, aux salariés et aux demandeurs d'emploi.

Il est accessible:

- Aux titulaires d'un diplôme de l'esthétique, cosmétique, parfumerie, et de la coiffure (CAP, BP, BAC PRO et BTS) obtenu par la formation initiale, la formation continue ou la validation des acquis de l'expérience.
- Aux personnes non titulaires d'un des diplômes précités, mais ayant exercé 3 ans à un poste de la filière esthétique sous le contrôle d'une esthéticienne diplômée.

Contenu et organisation de la formation

Communication : 20 h.

Gestion : 10 h.

Culture professionnelle : 30 h.

Option 1 : Visage 180 h.

- ❖ Techniques d'épilation du visage
- ❖ Maquillage coup d'éclat
- ❖ Maquillage lumière du jour
- ❖ Maquillage homme
- ❖ Maquillage événementiel
- ❖ Maquillage des différents types de teint
- ❖ Technique corrective : ombre et lumière
- ❖ Pose d'accessoires

Un module complémentaire de 30 h. est obligatoire pour les non diplômés de la filière esthétique pour les fondamentaux : biologie cutanée, cosmétologie des produits de maquillage et soins des ongles.

Rythme de l'alternance

7 passages de 5 jours de formation à l'Ifac soit 35 jours au total.



EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

• Rémunération

	35 heures par semaine 151,67 H / mois Smic au 01/01/15= 1457.52 €	
	Titulaire Bac général Autres publics	Titulaire Bac technologique Bac Pro - BTS DUT - Licence
A partir de 16 ans	55% 801.63 €	65% 947.45 €
A partir de 21 ans	70% 1020.26 €	80% 1166.01 €
26 ans et +	85 % de la rémunération minimale conventionnelle (SMC) ou 100 % du Smic	

• Avantages pour l'entreprise

- ❖ Non versement de la prime de précarité en fin de contrat.
- ❖ Pour les candidats de moins de 45 ans, **Allègement de charges sociales** : FILLON.
- ❖ Pour les personnes de plus de 45 ans, **Exonération des cotisations sociales**
- ❖ Aide forfaitaire de 2 000 € du pôle emploi en cas d'embauche de demandeur d'emploi de 26 ans et plus et **2000 € supplémentaire** si le demandeur d'emploi a 45 ans et plus.
- ❖ Aucune incidence sur le calcul de l'effectif de l'entreprise pendant toute la durée de l'action de professionnalisation.
- ❖ Prise en charge des frais pédagogiques par l'OPCA de l'entreprise

Comment mettre en place le contrat de professionnalisation ?

1. Recrutement de l'alternant(e) par l'entreprise.
2. Signature d'un préaccord d'admission entre l'entreprise et l'alternant(e) à retourner à l'Ifac.
3. Validation du préaccord par l'Ifac.
4. Envoi d'un questionnaire à l'entreprise afin de recueillir les éléments nécessaires à la rédaction du contrat de professionnalisation et de la convention de formation.
5. A réception des éléments, l'Ifac rédige tous les documents et transmet le dossier complet à l'entreprise.
6. L'entreprise valide et signe les documents avec l'alternant(e) et s'engage à faire suivre le dossier à son OPCA dans les 5 jours suivants la signature du contrat, maximum.

Le CQP Maquilleur Conseil Animateur s'adresse également à des salariés(es) en poste dans le cadre de la période de professionnalisation ou sur le plan de formation de l'entreprise.

Contactez votre OPCA pour connaître les règles de prise en charge ou adressez-vous à nos conseillères en formation.

Vos conseillères en formation :

Corinne BAUDOUIN

☎ 02 29 00 60 22

06 71 92 46 10

corinne.baudouin@ifac.cci-brest.fr

Magali MAZEAS

☎ 02 29 00 60 25

06 73 03 05 63

magali.mazeas@ifac.cci-brest.fr

Ifac - Campus des métiers
465 Rue Kerlaurent
BP 30037 Guipavas
29801 Brest Cedex 9
☎ 02 29 00 60 60



CQP Maquilleur Conseil Animateur

Certificat de qualification
professionnelle

*En contrat de professionnalisation
En période de professionnalisation
plan de formation de l'entreprise*